

AVANT-PROPOS

PAR

PHILIPPE ICARD

RESPONSABLE DU PÔLE EUROPÉEN AU CREDESPO – UBFC
DIRECTEUR DU CENTRE DE DOCUMENTATION EUROPÉENNE

ET

JULIETTE OLIVIER-LEPRINCE

INGÉNIEURE DE RECHERCHE AU CREDESPO – UBFC
CHARGÉE DE MISSION ÉGALITÉ – DIVERSITÉ À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

*« L'Europe c'est un bouquet de cultures et une grande
bibliothèque des savoirs, c'est le vivier de la jeunesse »*

Michel H.A. PATIN

Remerciements à Nicole Fontaine,
présidente Parlement européen (2001)

Pourquoi s'intéresser à l'action en faveur de la jeunesse dans l'Union européenne ? D'abord, cette notion est souvent abordée au singulier, alors que la réalité démontre une certaine pluralité de cette jeunesse (étudiants, apprentis, enfants, adolescents). Ensuite, parce qu'elle est la plupart du temps envisagée en terme d'éducation, alors que d'autres aspects la concernent, comme la précarité, la violence subie, l'accès à l'emploi. Enfin, parce que l'Europe a modifié son regard sur elle : à l'origine considérée comme rebelle, elle est aujourd'hui vécue comme une force susceptible de participer à l'intégration européenne et à la construction de son objectif premier, le marché intérieur unique. Le droit régit le régime de la minorité, mais une vision globale depuis l'Europe a été peu entreprise.

Lorsque l'organisation de l'Europe occidentale prend forme, c'est-à-dire à la fin des années 1950, la jeunesse est analysée comme une génération faisant problème, contestataire, rejetant – selon la formule de G. Lapassade – « la normativité des adultes ». Les événements des années 1960 en attestent. Aussi, lors des débats sur le rapprochement des États du continent européen, l'idée retenue est de faire participer la jeunesse à cet idéal européen. Il s'agit de mener une politique de la jeunesse. La construction européenne devait être l'héritage transmis d'une génération à une autre. Pour le Conseil de l'Europe, ce sont les droits de l'homme et la démocratie, et pour la Communauté, il s'agit de diffuser l'idée européenne et de tisser des liens entre les populations. Dans ces perspectives, sont créés au sein du Conseil de l'Europe le Centre et le Fonds européen de la jeunesse ; et dans la CEE, même si l'approche est plus timide, émerge également une politique de la jeunesse avec la mise à disposition des fonds Kreysing, l'échange de jeunes travailleurs et la création du Forum européen de la jeunesse.

Puis, à partir des années 1980, cette approche est remise en cause, à la suite de la mutation du système économique, du chômage de masse, du dysfonctionnement des modèles sociaux, dont les jeunes souffrent spécifiquement. Ce malaise se traduit par l'apparition d'analyses révélant « une jeunesse dissidente, exclue, marginalisée, voire délinquante ». Alors, l'action des organisations européennes vis-à-vis des jeunes se transforme. Elle passe d'une politique de la jeunesse vers une politique pour la jeunesse. En effet, cette brisure sociale exige de décliner différemment cette question. Aujourd'hui, le but est de l'intégrer dans le mode socio-économique. Les formules sont évocatrices, l'objet de la politique pour la jeunesse est de les insérer, selon G. Mauger, « dans le monde du travail », de leur permettre de passer « de la famille d'origine à la famille de procréation ». C'est pourquoi, depuis une quinzaine d'années, l'Union européenne tient un discours spécifique à l'égard de la jeunesse, car selon l'institution bruxelloise, elle concentre des caractères convergents quels que soient les États membres, les territoires, et le franchissement des frontières. La Commission, dans son livre blanc de novembre 2001 portant sur « un nouvel élan pour la jeunesse », parlait d'un constat, somme toute assez évident, que « malgré des situations très diverses, les jeunes partagent des valeurs et des ambitions, mais aussi des difficultés. Ces jeunes constituent un groupe en pleine mutation caractérisée par : un accès à l'emploi et la fondation d'une

famille plus tardifs, des allers-retours entre travail et études, mais surtout des parcours individuels beaucoup plus variés que par le passé. L'école ou l'université, l'emploi et l'environnement social ne jouent plus le même rôle intégrateur. L'autonomie s'acquiert de plus en plus tard ». Aussi, devant ces difficultés vectrices de fragilité, les réponses apportées semblent en décalage avec les attentes, d'où une recrudescence de l'individualisme et des comportements, voire des modes d'expression, parfois en indécatesse avec les systèmes démocratiques.

L'objectif de l'Union européenne aujourd'hui ne consiste plus à globaliser son action, mais à mener des politiques spécifiques susceptibles d'améliorer la situation. Il s'agit de revisiter les politiques publiques proposées dans le cadre de l'Union européenne, en prenant comme objet spécifique les jeunes en matière de formations, d'accès à l'emploi, d'accès au logement. Toutefois, la compétence en la matière revient, en principe, aux États. L'Union européenne dispose dans ce domaine d'une compétence d'appui. Elle ne peut qu'accompagner les mesures étatiques. Pour autant, cette vision serait déformée, car, par d'autres biais comme la politique de cohésion économique et sociale, la libre circulation des citoyens, elle influe nécessairement sur les actions susceptibles d'être engagées par les États membres. Dans ce contexte, une approche juridico-financière peut servir la réflexion en cours. En effet, au-delà d'une étude de la répartition des compétences entre l'UE et les États membres, envisager la place des juges de Luxembourg ou de Strasbourg dans le contentieux – concernant, par exemple, la libre circulation des étudiants ou encore l'application de la Charte des droits fondamentaux et de la convention européenne des droits de l'homme – permet de préciser les champs investis par ce droit. Par ailleurs, l'UE et le Conseil de l'Europe mettent en place des programmes, débloquent des fonds en faveur des jeunes, que ce soit pour favoriser leur mobilité ou encore permettre leur insertion sociale. Des programmes particuliers sont proposés comme culture : Erasmus +, Jeunesse 2020, le volontaire service long, financés par les fonds structurels.

Certes, ces mesures se concentrent pour l'essentiel sur l'accès au marché du travail, sur des services, sur l'insertion professionnelle. Pour autant, n'assiste-t-on pas, depuis peu, à de nouveaux questionnements sur la façon de prendre en considération cette jeunesse européenne dans toute sa diversité ?

Cet ouvrage, s'interroge sur la place de l'UE et du Conseil de l'Europe dans cette volonté de prendre spécifiquement en considération cette jeunesse multiple. D'abord, ces organisations supranationales disposent-elles des compétences pour agir, sachant, par exemple, que l'UE n'est dotée dans ce domaine que d'une compétence d'appui, laissant aux États membres toutes les compétences ? Le Conseil de l'Europe ne l'aborde que par le biais de l'éducation et des droits de l'homme.

Ensuite, les financements alloués sont-ils de nature à satisfaire au défi à relever ? Deux aspects sont ici des révélateurs : les fonds mis à disposition pour lutter contre le chômage des jeunes, et les financements engagés pour cofinancer les actions des collectivités territoriales, dépositaires de l'intérêt général, pour engager des actions en faveur des jeunes. Ainsi fixé le cadre juridico-financier, il fallait examiner concrètement les politiques publiques à destination de la population européenne dite jeune. Dans cet esprit, une première dimension a été envisagée : comment faire participer cette jeunesse à la construction de la citoyenneté européenne ? Il s'agit de mesurer les types de valeurs transmises, comme la lutte contre la violence faite aux enfants, les moyens engagés contre la pauvreté et l'exclusion, et, sur un plan plus positif, évaluer l'impact du programme volontaire européen. Par ailleurs, la dimension éducative ne pouvait être exclue des débats. C'est pourquoi des analyses sont menées concernant la mobilité des étudiants dans le cadre d'Erasmus +, l'action éducative du Conseil de l'Europe, la reconnaissance des diplômes et les échanges interculturels.

Si l'Europe s'intéresse à sa jeunesse en souffrance, car en manque de repères, de perspectives, voire d'idéal, pose-t-elle les bonnes questions et donc fournit-elle des réponses judicieuses ? Sa pratique est-elle en concordance avec les valeurs qu'elle véhicule ? N'a-t-elle pas une vision trop utilitariste, n'assiste-t-on pas à une forme de marchandisation de l'enseignement supérieur ? C'est tout l'enjeu de cet ouvrage. Il permet d'ouvrir un débat, formuler quelques hypothèses, bref, participer à la réflexion.

Les organisateurs du colloque ayant donné lieu à cette publication remercient Europe direct Bourgogne, la région Bourgogne-Franche-Comté et le directeur du CREDESPO, Patrick Charlot, qui ont permis cette publication.